



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Le nouveau ministre veut remettre l'agro-écologie au cœur du projet ministériel

Le 8 novembre 2018, une délégation de la CFDT-Agriculture a rencontré Didier Guillaume, le nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le ministre était assisté de Philippe Vinçon (DGER), Jean-Pascal Fayolle (chef du SRH) et de Benoît Bonaimé (conseiller enseignement, recherche et relations sociales au cabinet du ministre). La CFDT était représentée par Jacques Moinard, Gisèle Bauland, Didier Locicero et Géraldine Chadirat.

En introduction, le ministre s'est dit très attaché au dialogue social car les corps intermédiaires sont indispensables dans une démocratie : ils font remonter les problèmes du terrain, ce sont des « capteurs » et des lanceurs d'alerte. C'est la raison pour laquelle il a souhaité recevoir les organisations syndicales le plus tôt possible après sa nomination, le 16 octobre 2018.

Il a rappelé ses priorités pour le ministère, indiquées lors de son discours de prise de fonction, à savoir :



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

- l'enseignement agricole, qui est essentiel pour réussir les transitions agro-écologique et sanitaire ;
- l'assurance d'un revenu décent pour les agriculteurs, tout en assurant la production d'aliments sains, en s'appuyant sur la loi EGAlim. Le ministère doit aussi œuvrer pour que l'alimentation de qualité ne soit pas réservée aux riches.

Avant de s'exprimer et de recueillir la position du ministre sur des sujets liés aux missions et conditions de travail des agents, la CFDT a rappelé que le dialogue social passe également par la nomination rapide d'un·e secrétaire général·e... Nominaton attendue depuis bientôt 6 mois !

Le ministre en est parfaitement conscient et s'attache depuis sa prise de fonction à mettre fin à cette vacance de poste, qui devrait trouver une issue sous quelques jours, sous réserve des arbitrages.

Conséquences pour le MAA du plan de transformation de l'État (AP2022)

Lundi 29 octobre, le premier ministre a annoncé une volonté forte de transformation de l'État et de ses services pour un réel changement dans l'accomplissement des missions.

Sur ces sujets (baisse des effectifs, revue des missions, évolution des CAP, recours aux contractuels, fusion des instances CT et CHSCT...), quelle est la position du ministre



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

et quel agenda est-il prévu ?

Le ministre dit assumer les évolutions voulues par un gouvernement qu'il soutient depuis le début, et notamment en matière d'effectifs, dont la trajectoire restera à la baisse au cours des prochaines années. Le ministère devra fonctionner avec ces contraintes, nécessaires à la transformation de l'action publique.

Le ministre a néanmoins affirmé vouloir maintenir un bon niveau de dialogue social au MAA, même si la forme sera à adapter en fonction de l'évolution des instances, pour laquelle il appliquera le choix présidentiel. Mais il précise, par exemple, que ce n'est pas parce que le rôle des CAP sera transformé qu'elles n'existeront plus et qu'il en découlerait une suppression du dialogue social. Sa volonté est au contraire de faire au mieux pour maintenir le dialogue tant qu'il sera en fonction au MAA.

S'agissant de l'agenda, les choses ne sont pas fixées à ce jour.

Toutefois il souligne que le périmètre des missions du MAA ne change pas ; il félicite les directions du MAA pour le travail réalisé sur ce point.

La CFDT rappelle son attachement aux compétences actuelles des instances, que ce soit pour les parcours professionnels



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

des agents ou pour les conditions de travail.

Quelle place pour l'agro-écologie au ministère de l'Agriculture ?

Pour la CFDT, la démarche agro-écologique constitue une ligne directrice structurante pour faire évoluer les modes de production et de transformation. La CFDT soutient cette politique publique qui est également un moteur pour les établissements techniques et supérieurs de l'enseignement agricole. Leurs missions d'enseignement, d'éducation et de recherche, qui sont fondamentales pour réussir les mutations du monde agricole, doivent être confortées.

Le ministre souhaite qu'un bilan de l'efficacité des formations en agro-écologie soit rapidement réalisé par la DGER. Une évaluation est indispensable car c'est un sujet primordial pour la profession agricole, et tous les acteurs doivent s'engager dans cette démarche.

Pour la CFDT cependant, ce dossier n'avancera que s'il y a une véritable impulsion, notamment du ministre.

Considérant qu'il s'agit là du cœur des missions du MAA, la réponse du ministre est forte et claire : « Ça va impulser fort, je vous le dis !... On ne peut pas faire autrement. »



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Action sociale et pouvoir d'achat : améliorer l'équité entre les personnels du MAA pour le reste à charge des agents fréquentant les restaurants inter-administratifs

Considérant qu'il est essentiel que les agents d'une même communauté de travail voient converger les prestations d'action sociale dont ils bénéficient, la CFDT s'est battue pour obtenir une harmonisation du reste à payer pour les repas pris en restauration collective pour les agents dans les DDI. À fin 2018, cette mesure sera déployée dans tous les départements. Ainsi, dans les restaurants inter-administratifs, désormais seuls les agents des DRAAF et des DREAL ne bénéficient pas de subventions complémentaires. À ce stade, il semble qu'une étude soit en cours à la DSAF pour des propositions en 2020 seulement, ce qui crée un fort sentiment d'impatience pour les agents des DRAAF d'autant que le ministère des Finances vient de décider d'un abondement de la subvention repas pour ses agents en directions départementales et régionales.

La CFDT souhaite que le ministre de l'Agriculture prenne la mesure de cette situation et qu'il intervienne au niveau de la DSAF pour y répondre le plus rapidement possible.

Le ministre indique qu'il vient de prendre connaissance de cette situation par le secrétariat général du ministère, qui

lui-même l'avait appris par la CFDT à l'occasion du dernier [comité technique spécial des DRAAF](#).

Le ministre a bien pris conscience de ce décalage et souhaite que le secrétariat général intervienne auprès des services du premier ministre pour faire évoluer le plus rapidement possible cette situation. Il comprend parfaitement le sentiment de manque d'équité qui résulte de cette situation et partage entièrement l'analyse de la CFDT. Mais il précise également que le règlement de cette nouvelle situation ne dépend pas directement de lui, et que des arbitrages devront être sollicités auprès des services du premier ministre.

Suites données aux [circulaires du premier ministre de juillet 2018](#) : quid de la fusion des BOP 307 et 333, de la préfectoralisation des DDI, de la gestion des aides PAC ?

Suite à la publication des circulaires de juillet 2018, la CFDT a dénoncé, notamment en [CT des DDI de septembre](#), un problème de méthode : la précipitation et le manque de diagnostic partagé ont pu conduire à des projets d'expérimentation hasardeuse.

Les agents ne comprennent pas le sens du détricotage proposé pour certaines DDI, notamment en Dordogne, où la disparition de la DDCSPP conduirait à couper un lien fort qui s'est tissé entre les agents CCRF et ceux du ministère de l'Agriculture,



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

dans l'intérêt des usagers et des missions. Particulièrement dans cette communauté de travail dont les diagnostics RPS et l'histoire récente ont montré la fragilité, la CFDT demande que la méthode soit revue et le sens des modifications discuté avec les représentants des communautés de travail impactées en DDT, DDCSPP et préfecture.

Si la CFDT a bien pris acte de la fusion des BOP « fonctions support » 307 et 333, elle sera vigilante quant aux modalités locales de mise en œuvre, pour que les décisions (d'achat de matériel notamment) restent adaptées aux besoins et aux conditions de travail des collègues : l'éloignement ne doit pas engendrer de surcroît de travail dans les structures ni d'inadéquation de la commande.

Le ministre précise qu'il n'y a en effet plus de débat concernant la mutualisation des fonctions supports : la décision est prise de fusion des BOP 307 et 333.

S'agissant des propositions concernant des modifications de structures pour assurer les missions techniques, les remontées des préfets de région sont en cours d'analyse par les services du premier ministre. Le MAA sera amené à se prononcer sur son champ de compétence.

Les circulaires de juillet évoquent également le sujet des SEA et de la gestion de la PAC. Les tergiversations de ce



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

printemps ont jeté le trouble au sein des services, que ce soit à l'ASP, à la DGPE ou dans les SEA, qu'il s'agisse des rumeurs concernant un changement d'autorité de gestion du Feader (actuellement confiée aux conseils régionaux), ou encore de l'organisation retenue pour l'instruction et le paiement des aides.

Concernant les SEA, les dysfonctionnements ont été largement objectivés par le rapport Orseu et le travail de Retex initié par la CFDT...

Sur le modèle du réseau d'expertise de la DGAL, la CFDT a proposé la mise en place d'un réseau de référents métier « Économie agricole », garantissant une meilleure coordination de tous les acteurs de la PAC, ce qui a fait l'objet d'un large consensus dans les différents groupes de travail. Or, à ce stade, et malgré ce consensus, rien n'a été mis en place.

Pour le ministre, retirer l'autorité de gestion du Feader aux conseil régionaux n'est pas à l'ordre du jour. Mais l'organisation actuelle doit s'améliorer pour mettre une meilleure efficacité de l'instruction et des paiements.

Concernant l'importance des réseaux d'expertise au MAA, il connaît et reconnaît l'importance et la pertinence du réseau d'expertise DGAL.

S'agissant de l'économie agricole, le ministre est convaincu



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

de la nécessité de faire des études d'impact (sur les services et les usagers) pour chaque instruction produite par l'administration centrale car il est essentiel d'en anticiper les conséquences. Il souhaite plus d'écoute vis-à-vis des territoires et s'engage à travailler sur la proposition de la CFDT de constituer un réseau d'expertise, dans le but de gagner en fluidité, efficacité, et sécurité des procédures et des paiements. La directrice de la DGPE sera saisie en ce sens.

Perte de 50 ETP pour l'enseignement agricole technique en 2019 : quel est l'objectif à plus long terme en matière de réduction d'effectifs pour l'enseignement agricole ?

Comment mettre en œuvre la loi EGAlim, la transition agro-écologique, les différentes réformes en cours et autres politiques publiques ?

La CFDT insiste sur le fait que la perte de 50 ETP, sans vision à plus long terme ni mise en perspective, est un très mauvais signe, en contradiction avec la volonté de conduire les transitions que souhaite le ministre.

Le ministre insiste sur le fait que le ministère subit une baisse d'ETP bien moindre que d'autres, comme l'Éducation nationale notamment. Il n'y a aucune volonté de tout

détricoté ou de tout privatiser.

La réforme de l'apprentissage doit être considérée comme une opportunité au regard des forces que constituent les CFA-CFPPA, les fermes expérimentales, les fermes pédagogiques. La structuration des EPLEFPA est une chance et un système gagnant... Il faut avoir confiance en leurs atouts et ne pas avoir peur.

Il s'attachera avec la DGER à faire passer un message clair et positif auprès des communautés éducatives.

La CFDT convient avec le ministre que l'avenir de l'apprentissage peut représenter une réelle opportunité pour les EPLEFPA si un plan d'accompagnement à la hauteur est mis en place par la DGER.

AESH (personnels accompagnant les élèves en situation de handicap)

Le président Macron, lorsqu'il était candidat, s'était engagé en février 2017 « à pérenniser [ces] emplois, les stabiliser ». Ce n'est pas encore le cas : être salarié AESH, aujourd'hui, au ministère de l'Agriculture, c'est être pauvre (90 % d'entre eux gagnent moins de 700 € par mois).

À l'Éducation nationale, des négociations sont en cours pour tenter d'assurer un temps plein aux AESH, en complétant leur



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

service par des interventions en service périscolaire.

Dans quels délais le ministère de l'Agriculture pourra-t-il mettre en place ces nouveaux dispositifs ?

Les derniers contrats aidés sont encore en poste, mais de nombreux non-renouvellements et l'arrêt des recrutements ont rendu l'accompagnement des élèves (en situation de handicap ou pas) encore plus périlleux.

Le ministre n'a pas encore pris connaissance du fond de ce dossier. Il insiste sur son attachement à l'accueil de tous les publics, qui constitue une particularité reconnue des lycées agricoles. Les efforts faits cette année sur le statut des AESH constituent une étape importante, et l'effort doit se poursuivre.

Statut d'emploi des personnels de direction des EPLEFPA

Depuis plus de deux ans, ce dossier est sur le métier avec des espoirs puis des marches arrière, et depuis un an la CFDT attend soit un retour de Bercy, soit une position du DGER. La CFDT souhaite que ce dossier aboutisse au plus vite.

La CFDT s'est toujours positionnée clairement par rapport au statut de corps (pour elle, c'est une illusion), à la reconnaissance (rémunération, sujet primordial), à



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

l'évolution de la liste d'aptitude et de la CCP (qui ne sont que des outils mais qui d'une manière ou d'une autre doivent évoluer et exister).

Le ministre souhaite que l'on regarde comment on peut mieux identifier et sécuriser le statut des directeurs. Il sait que ce n'est pas simple mais dit avoir la volonté d'aboutir et va poursuivre le travail avec les services dans cet objectif.

Enseignement supérieur

La CFDT a pointé les conditions difficiles dans lesquelles se profilent les nouveaux regroupements des écoles et les dérives de management observées dans plusieurs établissements. Elle a demandé que le ministre organise des états généraux de l'enseignement supérieur agricole afin de réfléchir collectivement au devenir de ces dispositifs de formation et de recherche.

Le ministre se dit intéressé par cette dernière proposition et précise que la recherche et les établissements supérieurs doivent être confortés. Il s'engage à ce que les questions de management trouvent une solution rapide, concertée et négociée.

À la fin de la réunion, trop courte pour aborder toutes les



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

questions qui préoccupent les personnels du ministère et de ses établissements, la CFDT a souhaité pouvoir renouveler ce type de rencontre en bilatéral, de sorte à permettre une meilleure dynamique.

Pour le ministre ces échanges sont indispensables et doivent être réguliers. Une rencontre par trimestre lui semble un bon rythme.

La CFDT attend maintenant du ministre des décisions fortes qui concrétiseront la volonté politique affichée.

N'hésitez pas à [nous contacter](#) pour toute question ou échange à ces sujets, que vos représentants porteront également dans les comités techniques et les CHSCT des structures concernées.